DEUXIÈME ANNEE—NUMERO 59

LE CANADA

JEUDI, 11 MARS 1880

Rédacteur en chef
JOSEPH TASSÉ

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne
Un an, payable d'avance ..... $4.00 — Six mois, payable d'avance $2.00
Payable dans le cours de l'année ..... 5.00 — Payable à la fin du semestre 2.50
Edition Hebdomadaire
Un an, $1.00, invariablement payable d'avance.
BUREAUX—No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert Hull.

Administrateur
C. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

1879—Arrangements d'hiver—1879.

MALLES.	Fermée. A.M.	Fermée. P.M.	Fermée. P.M.	Délivrée. A.M.	Délivrée. P.M.
Est.—Montréal, Québec, etc	10 00	1 00	8 00	8 00	2 00
Provinces Maritimes	....	1 00	....	....	3 00
Ouest.—Kingston, Toronto, etc	10 00	....	8 00	8 00	7 00
E.-U., *viâ* Ogdensburg	10 00	1 00	8 00	....	7 00
Partie Ouest des E.-U.	10 00	....	8 00	8 00	7 00
Cité de New-York	10 00	....	8 00	....	4 40
Kemptville, etc	10 00	1 00	....	8 00	4 40
Manotick	10 00	....	....	....	4 40
North Gower, Kars	....	1 00	....	....	4 40
Metcalfe, Russell, etc	10 00	....	....	....	4 40
Pembroke, Renfrew	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Ashton, St'ville, Huntley	9 50	....	....	....	2 00
Perth, Smith's Falls, etc.	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Sand Point, Arnprior	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Bristol, Clarendon	9 50	....	....	....	2 00
Bell's Corners, Richmond	....	2 00	....	10 30	....
Hull	6 00	....	5 00	P.M.	6 00
	10 00	....	....	2 00	7 30
Aylmer, Eardley, etc	10 00	....	5 00	2 00	7 30
Baie de la rivière Ottawa, par ch. de fer	8 00	....	....	....	3 00
Gatineau	6 00	....	....	A.M.	6 00
New Edinburgh	9 45	....	5 30	10 30	7 30
Billings' Bridge	11 30	....	5 30	....	2 10
Malle Anglaise, *viâ* N.-Y. les Laudi et Mardi	....	....	8 00	....	[illegible]
Malle Anglaise, *viâ* Halifax, le Jeudi	....	....	12 00	....	....
Malle Anglaise, sac supplémentaire	....	....	1 45	....	....

Toutes lettres enregistrées doivent être mises à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert depuis 9 h. A.M. jusqu'à 6 h. P.M. Pour ce qui regarde le Bureau d'Epargne du Bureau ou les Mandats sur la Poste, c'est depuis 9 heures A.M., jusqu'à 4 heures P.M., chaque jour.

G. P. BAKER,
Maître de Poste.

Ottawa, 24 Nov. 1879.

Chemin de Fer Intercolonial,

ARRANGEMENTS D'HIVER.

COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879.

IL y a, tous les jours, des trains express, à parcours total, pour les voyageurs, (les Dimanches exceptés), aux heures suivantes :

Partant de la Pointe-Lévis	8.15	A.M.
" " Rivière-du-Loup	1.40	P.M.
Arrivant à Trois Pistoles	2.41	"
" " Rimouski	4.25	"
" " Campbellton	9.15	"
" " Dalhousie	9.55	"
" " Bathurst	12.00	A.M.
" " Newcastle	1.42	"
" " Moncton	5.00	"
" " Saint-Jean	9.25	"
" " Halifax	1.40	P.M.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche.

Les trains qui partent de Halifax, 1.14 p.m. et de Saint-Jean à 5.05 p.m., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Pour renseignements relatifs aux prix de passage, billets, tarif du fret, heures de départ, etc., s'adresser au

CAPT. McCUAIG,
Rue Sparks, Ottawa.

D. POTTINGER,
Surintendant-en-chef.

Chemin de fer Q. M. O. et O.

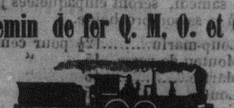

DIVISION OUEST.

La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

LE et après LUNDI, 12 JANVIER, les trains quitteront les dépôts d'Aylmer et Hull, comme suit :

	Train de malle.	Train Express.
Quitte Aylmer	8.15 a.m.	3.35 p.m.
Quitte à Hull	9.20 a.m.	4.20 p.m.
Arrive à Hochelaga	1.50 p.m.	8.50 p.m.
Quitte Hochelaga	9.30 a.m.	4.30 p.m.
Arrive à Hull	2.00 p.m.	9.00 p.m.
Arrive à Aylmer	2.35 p.m.	9.35 p.m.

Des magnifiques CHARS SALONS sont attachés à chaque train de passager.

Tous les trains partiront d'après l'heure de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser au bureau, 36 rue Elgin, Ottawa, et à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202 rue St. Jacques à Montréal.

C. A. SCOTT,
Surintendant général,
Division Ouest.

C. A. STARK,
Agent général du fret et des passagers.
CHAS. DESJARDINS,
Agent général.

LE CHEMIN DE FER

St. Laurent et Ottawa.

LE et après MARDI, le 28 OCTOBRE 1879, les trains voyageront comme suit :

Laissant Ottawa :	Arrivant à Ottawa :
Pour l'Est, l'Ouest et le Sud à 11.00 a.m.	De l'Est et de l'Ouest à 6.20 a.m.
Pour l'Est, à 2.15 p.m.	De l'Est et du Sud à 3.55 p.m
Pour l'Est et l'Ouest à 10.30 p.m.	De l'Ouest à 6.30 p.m. De l'Est à 6.00 a.m.

Les billets donnent droit à des chars salons attachés aux trains quittant Ottawa à 3.00 p.m. et Montréal à 5.00 p.m. et évitent ainsi aux voyageurs la nécessité de changer de chars à Prescott.

Un char Sofa sera attaché au train du soir pour accommoder les passagers allant à l'Est et à l'Ouest.

Connexions certaines avec les trains sur le Grand Tronc, de l'Est et de l'Ouest, et avec ceux des chemins de Rome et Watertown, d'Ogdensburgh et Lac Champlain, et d'Utica et Black River, à Ogdensburgh, venant de et retournant à New York, Boston et tous les points du Sud et de l'Est.

On peut se procurer au Bureau des Billets de la Compagnie, à Ottawa, des appartements dans les chars à coucher, sur les chemins d'Utica et Black River, et de Rome et Watertown allant à New York, et sur le chemin d'Ogdensburg et Lac Champlain allant à Boston.

Les trains voyagent sur l'heure d'Ottawa.

THOMAS REYNOLDS,
Directeur Gérant, Ottawa.

Ottawa, 28 oct. 1879.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELORME,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 16 Février 1880.

NOYER NOIR SOLIDE

J'espère sans contredit posséder actuellement l'assortiment le plus élégant et le plus complet de mobiliers de chambre à coucher en noyer noir, de tous les patrons et de tous les prix. Ne manquez pas d'examiner ces marchandises chez

J. ERRATT
[Magasin de Meubles du Palais,
34 Rue Rideau.

Librairie CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,

LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,
ROMANS INTERESSANTS.
Objets de piete, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD,

RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espece et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.
Vieux livres et musique reliés avec goût et a des PRIX TRES MODERES.
Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD,
482, Rue SUSSEX,
OTTAWA.

6 septembre 1879. 1an.

Alex. Mortimer.

Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

IMPRIMERIE.

O. V. GREEND,
Directeur du département lithographique.

Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER
194, 196 et 198 Rue SPARKS.
Ottawa, 22 juillet 1879. 1an

Merveilleuse invention.
LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB

Brevete le 16 juillet 1879.

TEMPS, ARGENT ET TRAVAIL DE SAUVÉ.

10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois.

Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler.

Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres.

Ces appareils sont de la dimension des cartes postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement $2.50, $5, $7, et $9.

J. M. JACOB, Breveté.
457 rue Saint-Paul, Montréal.
EN VENTE CHEZ
James Hope et Cie
AGENTS A OTTAWA.

Ottawa, 20 août 1879. 1an.

Napoleon Audette

BARBIER COIFFEUR,
No. 255½ RUE WELLINGTON,
VIS-A-VIS
L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains.

Ottawa, 26 Déc. 1879. 1 an

R. C. W. MacCUAIG,
Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.
Bureau—No. 60 Rue Sparks.
Ottawa, 29 janvier 1879. 1an.

J. Brewer,
ENCANTEUR
143 RUE SPARKS 143.
Ottawa, 11 juillet 1879. 1an.

P. LARMONTH,
Comptable et agent général
Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.
AGENT POUR
La compagnie d'assurance contre le feu "Western."
La compagnie d'assurance "Québec."
La compagnie d'assurance "Lancashire."
La compagnie d'assurance "Standard Life."
La ligne de steamers "Anchor."
Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa.
Ottawa, 18 août 1879. 1a

T. RAJOTTE,
Syndic Officiel
Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.
Bureau :—64 rue Wellington, Ottawa
Ottawa, 14 août 1879. 1an.

DEMENAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son étal au MARCHÉ DU QUARTIER BY, étal "B," ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes
DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879. 1an

Chapeaux du Printemps.

TOUTES SORTES DE
CHAPEAUX DU PRINTEMPS
REÇUES TOUS LES JOURS,
CHEZ
GEORGE SIMMS,
585 Rue Sussex.

L'On Nettoie et Repasse les
CHAPEAUX DE FEUTRE.

Ottawa, 1er avril 1879. 1an

Wm HOWE.

293, RUE CUMBERLAND.

Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de

Tapisseries et de decors.

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc.
Ottawa, 22 octobre, 1879. 1a

GIBIER ET POISSON.

ON trouvera toujours l'Art Moise à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE.

Ottawa, 26 Déc. 1879.

ASSURANCE
CONTRE LE FEU,
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
ROYALE D'ANGLETERRE
ACTIF, $19,000,000.

Le soussigné est préparé à accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits sur toutes descriptions de propriétés qu'il est d'usage d'assurer.

LE SOUSSIGNE EST AUSSI L'AGENT DE LA

Compagnie Canadienne "Trust and Loan,"

Argent à prêter sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

En toutes sommes voulues.

☞ Hypothèques achetées.

T. M. CLARK,
Agent.
Coin des rues ELGIN ET WELLINGTON.
Ottawa, 28 mars 1879. 1an.

LA COMPAGNIE
DE PRET DU CANADA.
BUREAU PRINCIPAL
No. 8 RUE JACQUES, HAMILTON,
CANADA.

W. HENDRIE, - - - - Président.
W. H. GLASSCO, - - - Vice-Président.

DIRECTEURS :

Edward Brown,	John Eastwood,
J. M. Lottridge,	Chas. M. Counsell,
R. A. Lucas,	James Sampson,
Alexander Duncan.	

Cette Compagnie est en état de prêter toutes sommes d'argent sur la garantie de Biens Fonciers à long et court terme jusqu'à 20 ans et elle offre les conditions les plus favorables aux emprunteurs qui ont le privilège de payer le principal et l'intérêt, en versements égaux, soit tous les ans, tous les six mois ou bien tous les trois mois, selon les conditions de paiement de la Compagnie.

HYPOTHEQUES ACHETES.

On peut s'adresser personnellement aux bureaux de la Compagnie ou bien par lettres adressées à

ALEX. MACADAMS,
Gérant.

R. C. W. MacCUAIG,
Estimateur et agent général d'assurance et de billets.
No. 69, RUE SPARKS, OTTAWA.
Aussi Syndic Officiel.
On a besoin d'Evaluateurs attentifs et de confiance, dans chaque comté.
Ottawa, 29 janvier 1879. 1an'

James Mitchell et Cie.

Prennent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siège d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN ET CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et y font exécuter des changements et des améliorations qui les mettront sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Puissance, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance au commerce en demandant une part de son patronage

Aucune concession de terre ou exemption de taxe ne sera demandée, bien que nos dépenses soient considérables.

Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.

J. MITCHELL ET CIE.,
146 Rue Bank, et 66 Rue York.
Ottawa, 27 janvier 1879. 1an.

AGENT, LISEZ CECI.

NOUS paierons à des agents $100 par mois de rétribution, frais à payer, ou nous leur abandonnerons une retenue considérable pour la vente du privilège de nos récentes et merveilleuses inventions. *Nous sommes sérieux dans ce que nous avançons.* Echantillons gratis. Adresse

SHERMAN ET CIE., Marshall, Mich

A VENDRE OU A LOUER

FOUR DE BOULANGER

De 1ère classe

Avec plusieurs maisons d'habitation, cours et écuries, situé dans la Cité de Hull.

S'adresser à

FRANÇOIS BRAZEAU,
Plâtrier, 32 rue Kent, Hull.

AVIS

Est par le présent donné que demande a été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 34 des Statuts Refondus, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle elles ont été accordées, les lettres patentes portant la date du vingt-troisième jour d'août 1866, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine améliorée.

Ottawa, 23 février 1180.

MARCHANDISES SÈCHES
AU
Magasin Populaire
DE
A. D. RICHARD,
COIN DES RUES DE
L'EGLISE ET CUMBERLAND,
OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. 1an.

PROTECTION
A
L'ARCADE.

LE moyen le plus certain de protéger votre Bourse, est d'acheter à l'"*Arcade*" et la meilleure manière de protéger les fabricants du Canada est d'acheter vos marchandises à

"L'ARCADE"

Tweed Canadien Pure Laine 50cts.
do do do 75 "
do do do 80 "

Un tailleur de première classe est attaché au Département des ordres, et nous garantissons pleine satisfaction à ceux qui achèteront à

L'Arcade
(Autrefois Hunton.)
94 et 96, RUE SPARKS,
EUG. DUPUIS

Ottawa, 26 Déc. 1878

EUGENE ROBITAILLE
HORLOGER ET BIJOUTIER
PRATIQUE.

Fait aussi les

OUVRAGES EN CHEVEUX.

Dorures et plaqués de toutes sortes,
AU PLUS BAS PRIX.
45, RUE RIDEAU, Block Egleson.
Ottawa, 11 sept. 1879. 1an

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR les ROGNONS
ET AUTRES
MEDECINES CELEBRES
POUR LES
Chevaux
AGENT A OTTAWA, C. STRATTON.
Coins des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER.

Ottawa, 7 nov., 1879.

AUX INVENTEURS !

J. Coursolle & Cie.,
Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.
Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, ONT.
B.P.—Boite 68.

CELEBRES
Biere et Porter
DE
DAWES & Cie.
LACHINE.
Fournis comme l'ordinaire en futailles et en bouteilles, au bureau.
184, RUE DU CANAL,
Vis-à-vis le magasin de gros de C. T. Bate & Cie.
☞ *Toutes les commandes reçoivent une attention immédiate.*
J. POCKLINGTON,
Gérant.
Ottawa, 27 novembre 1879.

DR. A. ROBILLARD,
CHIRURGIEN, OCULISTE ET AURISTE.

Attention spéciale donnée au traitement des maladies des yeux et des oreilles.

Bureau de santé : *En arrière de l'Hôtel-de-Ville.*

—Heures du Bureau de 9 à 4.

FEUILLETON

38

Anna Dieu-le-Veut

RÉCIT
DU TEMPS DES FLIBUSTIERS
PAR
AUGUSTE SNIEDERS.

(*Suite*)

—Nous ne sommes pas tolérés ici en Zélande, et tout exercice religieux est interdit à ceux qui suivent les enseignements de Rome.

—Et vous servez encore toujours de lien à ce troupeau dispersé ?

Marthe fit un signe de tête affirmatif.

On pouvait entendre battre le cœur de Laurent. Comme il s'était écarté de la voie que parcourait cette pauvre sainte !

Un fort tumulte s'éleva du côté de la rue ; la mère courut à la porte et l'ouvrit ; de la foule agitée qui se trouvait de l'autre côté de la rue, s'élevaient des voix menaçantes.

—Soupçonnerait-on votre présence ici, Laurent ? demanda la vieille femme.

—Qui songerait à moi en ce moment ? répondit Laurent ?

—Chut !.... Ecoutez ! on crie votre nom.

Et en effet, on vociférait à la rue et dans le lointain : "Laurent De Graaff, le pirate, le traître, est chez la papiste !"

—Sauvez-vous, mon garçon ! s'écria vivement Marthe. Sautez par la fenêtre qui donne sur le rempart et revenez quand le danger sera passé !

—Soyez tranquille, mère, répondit Laurent avec un calme parfait, et il tira un pistolet de sa poche.

—Non ! pas d'arme ! cher enfant. Pas de sang dans ma maison ! Partez, je vous en prie, je vous en supplie !

La foule faisait boule de neige. Un homme qui s'appuyait sur sa porte et fumait sa pipe, avait cru reconnaître dans le passant le fils de la veuve, Laurent de Graaff. Le nom du redoutable corsaire était, à cette époque, sur toutes les lèvres. Jeunes et vieux se répétaient l'histoire du gars aux téméraires allures qui s'était conquis une si brillante position ; mais, en même temps, il courait sur lui tant de rumeurs malveillantes, on racontait de Lorenzillo tant de particularités étranges, tant de sanglants détails, qu'on le tenait partout pour un monstre malfaisant.

Plus d'une fois, on avait été sur le point de se venger des actions du fils sur la mère, qui était, en outre, soupçonnée d'être une papiste et d'appartenir à ce nid de catholiques qui se cachait dans la ville, Dieu seul savait où !

Il est vrai que l'écoutète avait ouvert un œil vigilant et que les voisins l'espionnaient ; mais on ne réussit pas à surprendre la vieille Marthe De Graaff. Elle allait travailler tantôt ici, tantôt là, même chez des réformés bien connus, mais elle paraissait fort peu préoccupée des différends religieux.

Les gamins criaient à haute voix que le pirate dont ils avaient si souvent entendu parler, pendant les longues soirées d'hiver, se trouvait en chair et en os dans la maison de la papiste ; à cette bande criarde se joignirent bientôt les femmes et les boute-feu, ceux qui sont toujours présents à chaque émeute pour se mettre en avant et pêcher en eau trouble.

On voulait voir ce diable à face humaine, le saisir, le livrer à l'écoutète ; non, le peuple tenait à faire justice lui-même et pendre à l'un des arbres du rempart le pirate qui avait osé mettre la main sur le pavillon hollandais.

En un clin d'œil, tout le monde fut armé, qui de pierres, qui de gourdins. D'autre brandissaient des couteaux, des poignards et même des pistolets.

Ces énergumènes approchaient. C'étaient des hurlements sauvages, des rugissements furieux et pourtant, à chaque rumeur inconnue, les perturbateurs reculaient et s'enfuyaient.

—Chez la papiste ! chez la papiste ! criait-on par ici ; mort au pirate, vociférait-on plus loin.

Une nuée de pierres fut lancée ; on s'arrêta devant l'humble demeure en poussant une horrible clameur que n'eût pas désavouée une bête féroce. La porte était fermée ; aucune lumière ne brillait même à travers la fenêtre.

—Laurent De Graaff doit se montrer ! Qu'il sorte le pirate ! Comme personne ne répondait de l'intérieur à cette objurgation, on lança un pavé qui s'abattit lourdement sur la porte ; un second, un troisième suivirent ; un quatrième tomba dans les petites vitres et les fit tomber sur le sol avec un bruit retentissant.

—Il y est entré, criait-on dans le groupe, il doit en sortir !

—Oui, j'ai vu un homme se se glisser dans la maison ! affirma l'un des voisins.

—Un homme qui avait le chapeau profondément abaissé sur les yeux.

—C'est cela !

—Il doit en sortir, il faut qu'il en sorte ! La papiste doit le livrer. Elle l'a caché. Qu'il s'exécute ou nous démolissons la maison, et nous pendons la papiste à la place du pirate.

Ils disaient vrai. Un sauvage assaut fut dirigé contre la maisonnette. Tout à coup la porte s'ouvrit et les assaillants se replièrent brusquement en arrière. On crut voir apparaître le terrible loup de mer ; c'était, au contraire, la vieille mère qui se montrait seule sur le seuil.

—Que désirez-vous ? demanda la pauvre femme à ceux qui s'étaient le plus rapprochés d'elle.

—Votre fils, Laurent De Graaff ! Nous exigeons le malfaiteur à qui vous donnez l'hospitalité !

—Mon fils ?.... Et vous voudriez qu'une mère livrât son enfant ?.... Que lui voulez-vous ?

—Le livrer à l'écoutète comme un voleur, comme un assassin, comme un pirate ! Le pendre ! non ! le lier dans un sac et le noyer comme un chien !

Voilà les clameurs qui frappaient les oreilles de Marthe.

—Vous le tueriez sans l'avoir entendu ? dit-elle avec indignation.

—Oui, il a mérité la mort !

—Mon fils dit qu'il n'est pas coupable.

—Honte ! la papiste ne veut pas le livrer ; elle aussi doit partager son sort. A bas la papiste !

Une grêle de pierres s'abattit sur la petite maison.

La populace était ignoble dans sa rage qui grandissait à chaque projectile qui était lancé. On ne savait plus quel sentiment la dominait, la haine contre le fils ou la haine contre la mère.

A quelque distance de la porte, sur un tronçon d'arbre, se tenait un fanatique, un illuminé qui, citant un texte de l'Ecriture Sainte, disait à haute voix :

—Il est écrit : Et vous enlèverez le mal du millieu d'entre vous. Si votre frère le fils de votre mère, ou votre fils, ou votre fille, ou votre fille, ou votre épouse, ou votre ami, que vous aimez comme votre âme, veut vous y porter, en disant secrètement : Allons ! et servons des dieux étrangers que vous et vos pères ne connaissez pas....

—Oui ! oui ! A bas la sorcière papiste !

—Alors, ne lui obéissez pas, continua le sacrilége instigateur, ni ne l'écoutez. Que votre œil ne l'épargne pas, pour que vous lui soyez miséricordieux et la cachiez. Accablé de pierres, il sera mis à mort parce qu'il voulait vous éloigner du Seigneur votre Dieu !

—Oui ! oui ! à bas les enfants de Bélial !

—Oui, reprit l'orateur, et qu'elle soit une ruine éternelle. Qu'on ne la rebâtisse plus ! et rien de cette terre maudite n'adhérera à votre main !

On se rua de nouveau en avant, la veuve se tenait toujours devant la porte, étendant ses deux bras pour en défendre l'entrée. Elle était là comme si elle était clouée sur la croix.

—Vous me tuerez d'abord ! leur dit-elle avec énergie.

(*A suivre*).